

BULLETIN MENSUEL DE STATISTIQUES DES FINANCES LOCALES

AVRIL 2023

PRINCIPALES TENDANCES

A fin avril 2023 et en comparaison avec la même période de l'année 2022, l'exécution des budgets des collectivités territoriales, sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, laisse apparaître les principales tendances ci-après :

Au niveau des recettes

Une baisse des recettes ordinaires de 3,2% provenant de :

- L'augmentation de 8% des impôts directs (+248 MDH) suite à la hausse de 13,5% de la part des régions dans le produit de l'impôt sur les sociétés (IS) et de l'impôt sur le revenu (IR) (+150 MDH), de la taxe sur les terrains urbains non bâtis (+65 MDH), de la taxe professionnelle (+54 MDH) et de la taxe d'habitation (+1 MDH), conjuguée à la baisse de la taxe de services communaux (-22 MDH) ;
- La baisse de 9,3% des impôts indirects (-642 MDH) qui s'explique principalement par la diminution de 11,4% de la part des collectivités territoriales dans le produit de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) (-704 MDH) ;
- La diminution de 0,3% des recettes non fiscales (-7 MDH), provenant notamment de la baisse des subventions (-161 MDH) et de la hausse de la redevance d'occupation temporaire du domaine public communal (+103 MDH).

Les recettes fiscales transférées par l'Etat (part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA et part des régions dans le produit de l'IS, de l'IR et de la taxe sur les contrats d'assurance) représentent 56,3% des recettes globales des collectivités territoriales.

Au niveau des dépenses

- des dépenses ordinaires en diminution de 0,2% en raison de la baisse de 1,1% des dépenses de personnel et de 3,9% des charges en intérêts de la dette, conjuguée à la hausse de 2% des dépenses des autres biens et services ;
- des dépenses d'investissement passant de 1.510 MDH à fin avril 2022 à 3.966 MDH à fin avril 2023, soit une hausse de 162,6%.

Soldes d'exécution budgétaire

Conformément aux dispositions des lois organiques relatives aux régions, aux préfectures et provinces et aux communes, le budget d'une collectivité territoriale ne peut être qu'équilibré ou excédentaire.

A fin avril 2023, l'exécution des budgets des collectivités territoriales fait ressortir :

- un solde ordinaire positif de 5,1 MMDH contre un solde ordinaire positif de 5,5 MMDH un an auparavant;
- un excédent global de 1,6 MMDH, compte tenu d'un solde positif de 412 MDH dégagé par les comptes spéciaux et les budgets annexes, contre un excédent global de 4,4 MMDH enregistré un an auparavant, compte tenu d'un solde positif de 367 MDH dégagé par les comptes spéciaux et les budgets annexes.

Cet excédent de 1,6 MMDH est destiné à couvrir les dépenses engagées et devant être payées au cours de l'année 2023.

Excédents globaux

A fin avril 2023, les excédents globaux dégagés par les budgets des collectivités territoriales au titre de l'année 2023 (1,6 MMDH) et des années antérieures ont été de 47,9 MMDH. Ces excédents sont destinés à couvrir les engagements visés au titre des dépenses de fonctionnement et d'équipement.

SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En millions de dirhams

	Avril 2022	Prévisions 2023	Avril 2023	Taux de réalisation	Variation en %
1- RECETTES	12 406	47 666	12 005	25%	-3,2%
1.1- Recettes fiscales :	10 021	39 454	9 627	24%	-3,9%
<i>Impôts directs</i>	3 092	22 903	3 340	15%	8,0%
<i>Impôts indirects</i>	6 929	16 551	6 287	38%	-9,3%
1.2- Recettes non fiscales :	2 385	8 212	2 378	29%	-0,3%
<i>Domaine (recettes domaniales)</i>	292	822	290	35%	-0,7%
<i>Redevance OTDP¹ communal</i>	317	1 589	420	26%	32,5%
<i>Fonds de concours et subventions</i>	1 339	3 051	1 165	38%	-13,0%
<i>Autres recettes</i>	437	2 750	503	18%	15,1%
2- DEPENSES ORDINAIRES	6 881	31 948	6 867	21%	-0,2%
2.1- Biens et services :	6 317	30 890	6 325	20%	0,1%
<i>Personnel</i>	3 807	13 366	3 765	28%	-1,1%
<i>Autres biens et services</i>	2 510	17 524	2 560	15%	2,0%
2.2-Intérêts de la dette	564	1 058	542	51%	-3,9%
3- SOLDE ORDINAIRE	5 525	15 718	5 138		
4- INVESTISSEMENT²	1 510	40 017	3 966	10%	162,6%
5- SOLDE DES BUDGETS ANNEXES	4	-24	0		
6- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX	363	-3 253	412		
7- EXCEDENT³	4 382	-27 576	1 585		
8- FINANCEMENT² :	-4 382	27 576	-1 585		
<i>Recettes d'emprunt</i>	658	2	710		
<i>Remboursement du principal de la dette</i>	-1 014	-2 372	-1 017		
<i>Variation de l'excédent</i>	-4 026	29 946	-1 278		

¹ Occupation temporaire du domaine public.

² Les prévisions d'investissement et de financement sont basées sur l'hypothèse d'émission de la totalité des crédits d'investissement.

³ Le budget d'une collectivité territoriale ne peut être qu'équilibré ou excédentaire, conformément aux dispositions des articles :

- 167, 216 et 217 de la loi organique n° 111-14 relatives aux régions ;
- 146, 194 et 195 de la loi organique n° 112-14 relatives aux préfectures et provinces ;
- 154, 203 et 204 de la loi organique n° 113-14 relatives aux communes.

RESSOURCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En millions de dirhams

	Avril 2022	Prévisions 2023	Avril 2023	Taux de réalisation	Variation en %
RECETTES FISCALES	10 021	39 454	9 627	24%	-3,9%
IMPÔTS DIRECTS	3 092	22 903	3 340	15%	8,0%
<i>Taxe de services communaux⁴</i>	672	8 771	650	7%	-3,3%
<i>Taxe professionnelle⁴</i>	300	7 491	354	5%	18,0%
<i>Taxe d'habitation⁴</i>	79	908	80	9%	1,3%
<i>Taxe sur les terrains urbains non bâtis</i>	931	2 314	996	43%	7,0%
<i>Part des régions dans l'IS</i>	591	1 750	807	46%	36,5%
<i>Part des régions dans l'IR</i>	519	1 669	453	27%	-12,7%
IMPÔTS INDIRECTS	6 929	16 551	6 287	38%	-9,3%
<i>Part des CT dans le produit de la TVA</i>	6 197	12 796	5 493	43%	-11,4%
<i>Part des CT dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurances</i>	0	448	0	0%	
<i>Taxe sur les opérations de construction</i>	214	963	238	25%	11,2%
<i>Taxe sur les opérations de lotissement</i>	60	257	57	22%	-5,0%
<i>Taxe sur les débits de boissons</i>	47	498	76	15%	61,7%
<i>Taxe sur l'extraction des produits de carrières</i>	75	179	66	37%	-12,0%
<i>Taxe de séjour</i>	27	348	76	22%	181,5%
<i>Taxe sur les services portuaires</i>	91	231	72	31%	-20,9%
<i>Autres impôts indirects</i>	218	831	209	25%	-4,1%
RECETTES NON FISCALES	2 385	8 212	2 378	29%	-0,3%
<i>Domaine (recettes domaniales)</i>	292	822	290	35%	-0,7%
<i>Redevance OTDP communal</i>	317	1 589	420	26%	32,5%
<i>Fonds de concours</i>	355	261	342	131%	-3,7%
<i>Redev. recettes mandataires des marchés de gros</i>	159	1 050	181	17%	13,8%
<i>Intérêts des fonds placés au Trésor</i>	0	306	0	0%	
<i>Subventions</i>	984	2 790	823	29%	-16,4%
<i>Recettes diverses</i>	278	1 394	322	23%	15,8%
TOTAL DES RECETTES	12 406	47 666	12 005	25%	-3,2%

⁴ La loi n° 47-06 relative à la fiscalité des collectivités locales promulguée par le dahir n° 1-07-195 du 30/11/2007 (B.O n° 5584 du 6/12/2007) telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi n° 05-10, promulguée par le dahir n° 1-10-22 du 11/2/2010 (B.O n° 5822 du 18/03/2010) a remplacé la taxe d'édilité par la taxe de services communaux, la patente par la taxe professionnelle et la taxe urbaine par la taxe d'habitation.

Les recettes encore recouvrées au titre de la taxe d'édilité, de la patente et de la taxe urbaine figurent parmi les recettes de la taxe de services communaux, de la taxe professionnelle et de la taxe d'habitation respectivement.

SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES PAR TYPE DE COLLECTIVITE

En millions de dirhams

	Régions	Préfectures Provinces	Communes	Total
1- RECETTES	2 432	863	8 710	12 005
1.1- Ressources gérées par les collectivités :	89	87	2 827	3 003
<i>Taxes locales et redevances diverses</i>	89	84	1 679	1 852
<i>Produits des services</i>	0	1	342	343
<i>Produits des biens</i>	0	2	806	808
1.2- Ressources gérées pour le compte des CT:	31	0	1 053	1 084
Taxe de services communaux	31	0	619	650
Taxe professionnelle	0	0	354	354
Taxe d'habitation	0	0	80	80
1.3- Ressources transférées :	2 312	776	4 830	7 918
<i>Part dans le produit de la TVA</i>	0	740	4 753	5 493
<i>Part dans le produit de l'IS et de l'IR</i>	1 260	0	0	1 260
<i>Part dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurance</i>	0	0	0	0
<i>Fonds de concours et subventions</i>	1 052	36	77	1 165
2- DEPENSES ORDINAIRES	665	453	5 749	6 867
2.1- Biens et services :	379	432	5 514	6 325
<i>Personnel</i>	75	348	3 342	3 765
<i>Autres biens et services</i>	304	84	2 172	2 560
2.2-Intérêts de la dette	286	21	235	542
3- SOLDE ORDINAIRE	1 767	410	2 961	5 138
4- INVESTISSEMENT	3 203	182	581	3 966
5- SOLDE DES BUDGETS ANNEXES	0	0	0	0
6- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX	35	6	371	412
7- EXCEDENT	-1 401	234	2 752	1 585
8- FINANCEMENT :	1 401	-234	-2 752	-1 585
<i>Recettes d'emprunt</i>	682	19	9	710
<i>Remboursement du principal de la dette</i>	-427	-39	-551	-1 017
<i>Variation de l'excédent</i>	1 146	-214	-2 210	-1 278

La situation **provisoire** des charges et ressources des collectivités territoriales et de leurs groupements arrêtée à fin avril 2023 laisse apparaître une baisse des ressources de 3,2% et des dépenses ordinaires de 0,2%, dégageant ainsi un solde ordinaire positif de 5,1 MMDH.

Compte tenu de dépenses d'investissement de 4 MMDH et d'un solde positif des comptes spéciaux et des budgets annexes de 412 MDH, les budgets des collectivités territoriales ont dégagé un excédent global de 1,6 MMDH.

1-RECETTES

Les recettes ordinaires des collectivités territoriales se sont établies à 12 MMDH en diminution de 3,2% par rapport à fin avril 2022. Ceci s'explique par la baisse de 8,4% des recettes transférées, conjuguée à la hausse de 3,1% des recettes gérées par l'Etat et de 10,9% des recettes gérées par les collectivités territoriales.

Ressources des collectivités territoriales				
	2022	Prévisions	2023	Evol. %
Transférées	8 646	19 714	7 918	-8,4%
Gérées par l'Etat	1 051	17 170	1 084	3,1%
Gérées par les collectivités	2 709	10 782	3 003	10,9%
TOTAL	12 406	47 666	12 005	-3,2%

1.1-RECETTES FISCALES

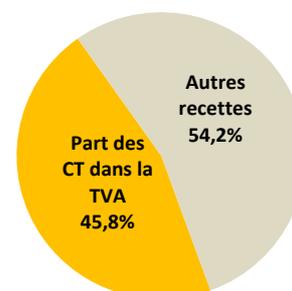
Les recettes fiscales ont atteint 9,6 MMDH, en diminution de 3,9% par rapport à leur niveau à fin avril 2022, suite à la hausse de 8% des impôts directs et à la diminution de 9,3% des impôts indirects. Les recettes fiscales ont constitué 80,2% des recettes globales des collectivités territoriales à fin avril 2023.

1.1.1- ressources transférées

S'établissant à 7,9 MMDH à fin avril 2023 contre 8,6 MMDH un an auparavant, les ressources transférées sont en baisse de 8,4%. Ceci résulte de la diminution de la part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA (-704 MDH) et des subventions (-161 MDH), conjuguée à l'augmentation de la part des régions dans le produit de l'IS et de l'IR (+150 MDH).

Les recettes des collectivités territoriales sont constituées pour 45,8% de leur part dans le produit de la TVA.

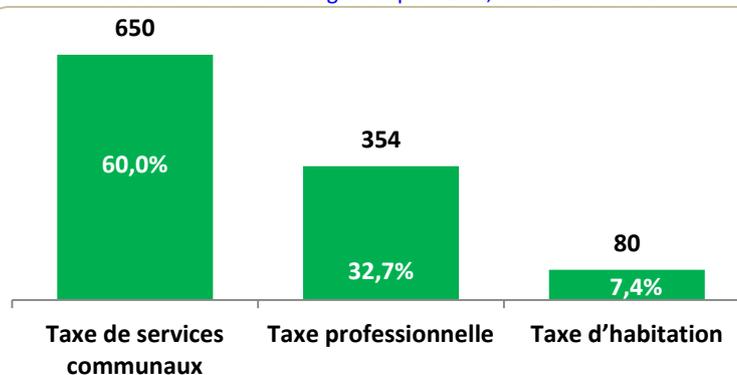
Structure des recettes des collectivités en 2022



1.1.2- ressources gérées par l'Etat

A fin avril 2023, les ressources gérées par l'Etat pour le compte des collectivités territoriales ont atteint 1.084 MDH contre 1.051 MDH un an auparavant, soit une augmentation de 3,1%, provenant de la hausse 18% de la taxe professionnelle (+54 MDH) et de 1,3% de la taxe d'habitation (+1 MDH), conjuguée à la baisse de 3,3% de la taxe de services communaux (-22 MDH).

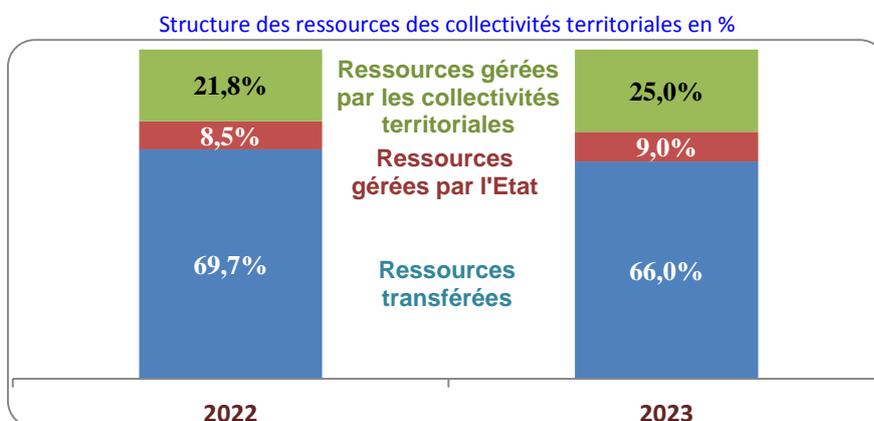
Structure des recettes gérées par l'Etat, en MDH et en %



1.1.3-ressources gérées par les collectivités territoriales

Les ressources gérées par les collectivités territoriales se sont établies à 3.003 MDH à fin avril 2023 contre 2.709 MDH enregistré un an auparavant, en hausse de 10,9%. Elles sont constituées en grande partie des recettes de la taxe sur les terrains urbains non bâtis (996 MDH), de la redevance d'occupation temporaire du domaine public communal (420 MDH), des recettes domaniales (290 MDH) et de la taxe sur les opérations de construction (238 MDH).

L'évolution de la structure des ressources des collectivités territoriales entre fin avril 2022 et fin avril 2023, fait ressortir une diminution de la part des ressources transférées, conjuguée à une augmentation de la part des ressources gérées par les collectivités territoriales et des ressources gérées par l'Etat.



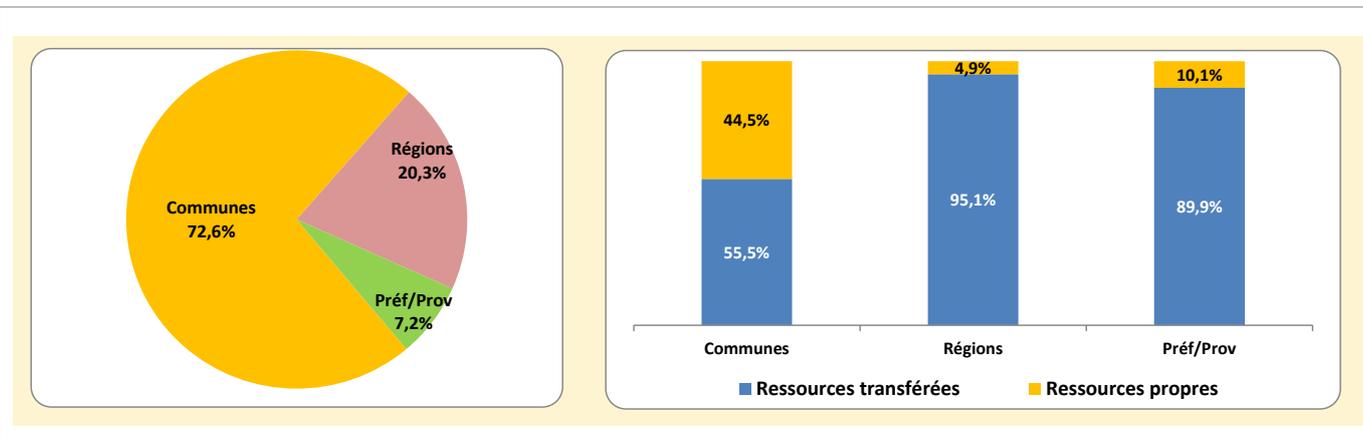
1.2- RECETTES NON FISCALES

Les recettes non fiscales ont atteint 2.378 MDH, en baisse de 0,3% par rapport à leur niveau à fin avril 2022, en raison principalement de la baisse des subventions (-161 MDH) et de la hausse de la redevance d'occupation temporaire du domaine public communal (+103 MDH).

1.3- REPARTITION DES RECETTES PAR TYPE DE COLLECTIVITE TERRITORIALE

Les recettes des communes ont été de 8,7 MMDH et représentent 72,6% des recettes globales des collectivités territoriales à fin avril 2023.

La répartition des recettes par type de collectivité territoriale à fin avril 2023, permet de relever que les ressources transférées sont inversement proportionnelles aux ressources propres. Ainsi, les ressources transférées constituent 55,5% des recettes des communes contre 89,9% pour les préfectures et provinces et 95,1% pour les régions.

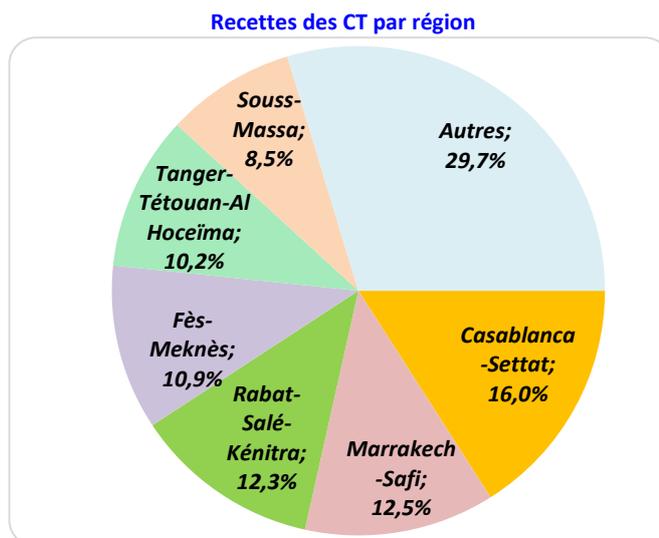


1.4- REPARTITION DES RECETTES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PAR REGION

La répartition des recettes des budgets principaux des collectivités territoriales par région⁵, montre une forte concentration au niveau de six régions avec 70,3% de ces recettes.

Les recettes de la région de Casablanca-Settat (1.920 MDH) représentent 16% des recettes globales des collectivités territoriales. La région de Marrakech-Safi vient en second rang avec 12,5% des recettes.

Les recettes de la région de Dakhla-Oued Ed Dahab représentent 1,8%.



Régions	Ressources gérées par les CT	Ressources gérées par l'Etat	Ressources transférées	TOTAL
Casablanca-Settat	766	483	671	1 920
Marrakech-Safi	445	116	938	1 500
Rabat-Salé-Kénitra	382	155	934	1 472
Fès-Meknès	263	51	996	1 310
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	342	108	775	1 225
Souss-Massa	254	74	691	1 019
L'oriental	195	49	691	936
Béni Mellal-Khénifra	149	33	684	866
Drâa-Tafilalet	68	11	578	657
Laâyoune-Sakia El Hamra	101	0	465	566
Guelmim-Oued Noun	30	4	286	320
Dakhla-Oued Ed Dahab	7	0	208	215
TOTAL	3 003	1 084	7 918	12 005

2- DEPENSES

A fin avril 2023, les dépenses globales réalisées par les collectivités territoriales (dépenses ordinaires, dépenses d'investissement et remboursements du principal de la dette) se sont établies à 11,9 MMDH, en hausse de 26% par rapport à leur niveau à fin avril 2022. Elles se composent à hauteur de 57,9% de dépenses ordinaires.

2.1- DEPENSES ORDINAIRES

A fin avril 2023, les dépenses ordinaires des collectivités territoriales ont atteint 6,9 MMDH, soit une diminution de 0,2% en raison de la baisse de 1,1% des dépenses de personnel et de 3,9% des charges en intérêts de la dette, conjuguée à la hausse de 2% des dépenses des autres biens et services.

	DEPENSES ORDINAIRES				
	2022	Prévision	2023	Réalisation	Variation
Personnel	3 807	13 366	3 765	28%	-1,1%
Autres biens et services	2 510	17 524	2 560	15%	2,0%
Intérêts dette	564	1 058	542	51%	-3,9%
TOTAL	6 881	31 948	6 867	21%	-0,2%

⁵ Décret n°2.15.40 du 20/2/2015, fixant le nombre des régions, leurs noms, leurs chefs-lieux et les préfectures et provinces les composant, publié au Bulletin Officiel n° 6340 du 05/3/2015.

Dépenses de personnel

Les salaires et indemnités servis à fin avril 2023 ont atteint 3.765 MDH contre 3.807 MDH à fin avril 2022, soit une baisse de 1,1% (-42 MDH). Les salaires représentent 54,8% des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales et absorbent l'équivalent de 68,5% de leur part dans le produit de la TVA.

Autres biens et services

Les dépenses au titre des autres biens et services se sont établies à 2.560 MDH à fin avril 2023 contre 2.510 MDH un an auparavant, en hausse de 2%. Elles sont constituées pour 52% d'octroi de subventions.

Intérêts de la dette

Les charges en intérêts de la dette des collectivités territoriales se sont établies à 542 MDH à fin avril 2023 contre 564 MDH un an auparavant, en baisse de 3,9%.

SOLDE ORDINAIRE

L'exécution des budgets des collectivités territoriales à fin avril 2023 a dégagé un solde ordinaire positif de 5,1 MMDH contre un solde ordinaire positif de 5,5 MMDH enregistré un an auparavant.

2.2- DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement des collectivités territoriales se sont établies à 4 MMDH à fin avril 2023 contre 1,5 MMDH à fin avril 2022, soit une augmentation de 162,6% (+2.456 MDH).

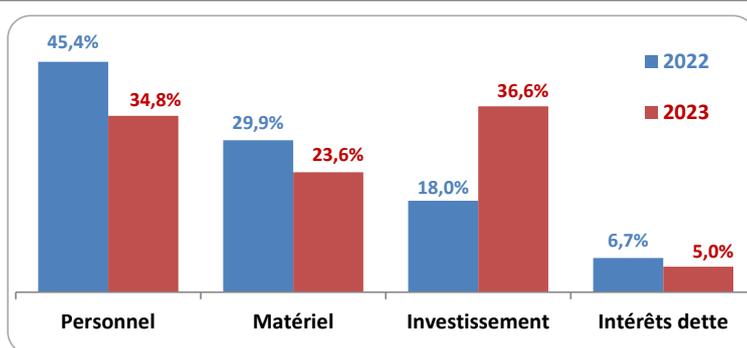
Cette hausse s'explique notamment par l'augmentation des émissions au titre des subventions (+1.618 MDH) et des programmes nationaux (+775 MDH).

L'augmentation des subventions d'équipement est due à la hausse des dotations affectées à l'agence régionale d'exécution des projets (AREP) (1.842 MDH contre 450 MDH).

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
	2022	Prévision	2023	Taux de réalisation	Variation
Travaux neufs et grosses réparations	299	10 326	316	3%	5,7%
Projets intégrés ⁶	301	8 244	293	4%	-2,7%
Acquisitions immobilières	63	6 037	80	1%	27,0%
Acquisitions mobilières ⁷	41	1 665	78	5%	90,2%
Programmes nationaux ⁸	349	7 749	1 124	15%	222,1%
Subventions	457	5 996	2 075	35%	354,0%
TOTAL	1 510	40 017	3 966	10%	162,6%

Structure des dépenses émises au titre des budgets principaux des collectivités territoriales

L'évolution de la structure des dépenses des collectivités territoriales entre fin avril 2022 et fin avril 2023 fait ressortir la hausse de la part des dépenses d'investissement, conjuguée à la baisse de la part des dépenses de personnel, de la part des dépenses de matériel et de la part des charges en intérêts de la dette.



⁶ Les projets intégrés représentent des dépenses regroupées relatives à un même projet (construction de gares routières, réalisation de souks hebdomadaires, travaux d'aménagement, construction, entretien des chemins, etc....).

⁷ Les acquisitions mobilières se composent pour l'essentiel d'achat de véhicules et de motocycles.

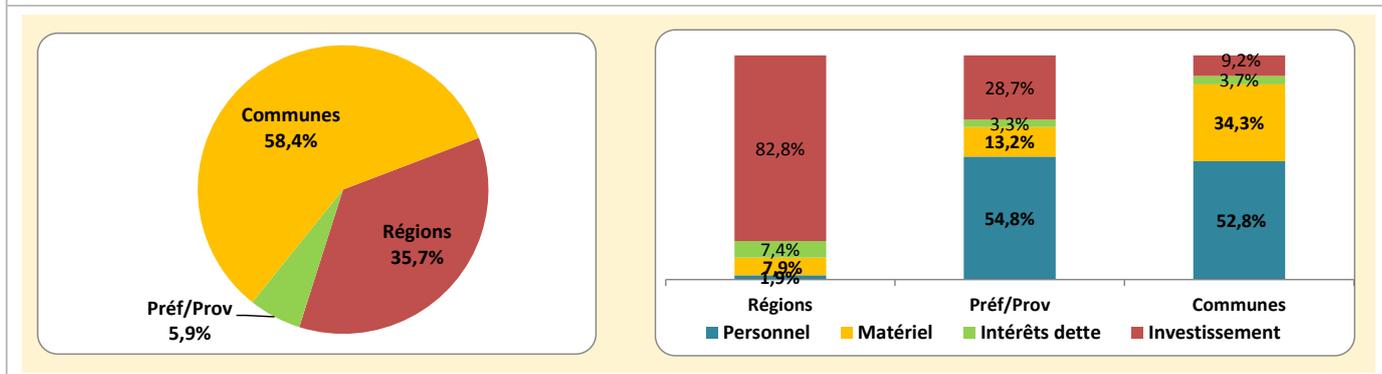
⁸ **PERG** : programme d'électrification rurale globale, **PAGER** : programme d'alimentation groupé en eau potable des populations rurales et **PNRR** : programme national des routes rurales.

2.3- REPARTITION DES DEPENSES PAR TYPE DE COLLECTIVITE TERRITORIALE

Avec 6.330 MDH, la part des communes dans le total des dépenses ordinaires des collectivités territoriales est de 58,4% à fin avril 2023.

La répartition de ces dépenses par type de collectivité territoriale à fin avril 2023 permet de constater que :

- les dépenses de personnel constituent des parts importantes des budgets des communes (52,8%) et des préfectures et provinces (54,8%) ;
- les dépenses réalisées par les régions sont constituées à hauteur de 82,8% des dépenses d'investissement, de 7,9% des dépenses de matériel, de 7,4% des charges en intérêts de la dette, et de 1,9% des dépenses de personnel.

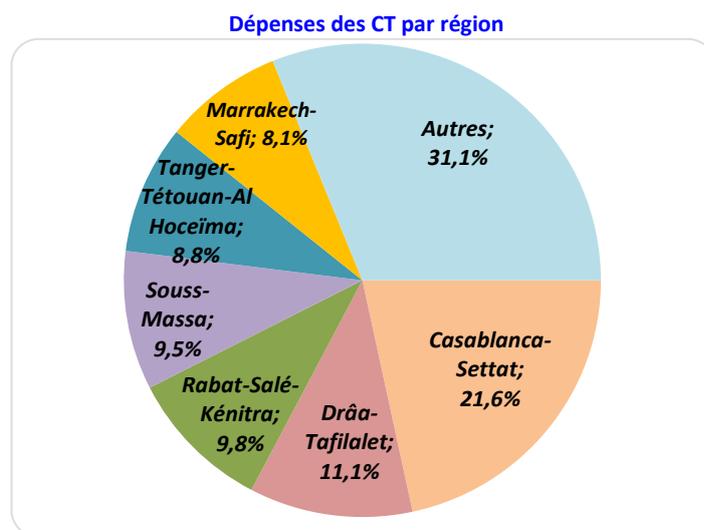


2.4- REPARTITION DES DEPENSES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PAR REGION

La répartition des dépenses des collectivités territoriales par région montre une forte concentration au niveau de six régions avec 68,9% de ces dépenses.

Les dépenses de la région de Casablanca-Settat (2.342 MDH) représentent 21,6% des dépenses globales des collectivités territoriales.

Les dépenses de la région de Dakhla-Oued Ed Dahab représentent 1,8% des dépenses globales.



Régions	Personnel	Autres biens et services	Intérêts de la dette	Investissement	Total
Casablanca-Settat	717	462	108	1 055	2 342
Drâa-Tafilalet	149	87	12	952	1 200
Rabat-Salé-Kénitra	520	332	43	168	1 063
Souss-Massa	264	143	81	539	1 027
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	346	301	23	283	953
Marrakech-Safi	408	280	21	167	876
Fès-Meknès	436	278	41	65	820
L'oriental	354	193	61	197	805
Béni Mellal-Khénifra	256	169	47	107	579
Laâyoune-Sakia El Hamra	182	198	63	116	559
Guelmim-Oued Noun	89	62	3	255	409
Dakhla-Oued Ed Dahab	44	55	39	62	200
TOTAL	3 765	2 560	542	3 966	10 833

3- SOLDES DES BUDGETS ANNEXES ET DES COMPTES SPECIAUX

Les budgets annexes et les comptes spéciaux gérés par les collectivités territoriales ont dégagé à fin avril 2023 un solde nul et un solde positif de 412 MDH respectivement contre un solde positif de 4 MDH pour les budgets annexes et un solde positif de 363 MDH pour les comptes spéciaux à fin avril 2022.

4- EXCEDENT

La situation des charges et ressources des collectivités territoriales dégage un excédent global de 1,6 MMDH à fin avril 2023 contre un excédent global de 4,4 MMDH enregistré un an auparavant.

L'excédent dégagé à fin avril 2023, soit 1,6 MMDH, est destiné à couvrir les dépenses engagées et devant être payées au cours de l'année 2023.

5- FINANCEMENT

L'excédent dégagé par les budgets des collectivités territoriales à fin avril 2023, auquel s'ajoutent les recettes d'emprunt de 710 MDH a permis le remboursement du principal de la dette pour 1.017 MDH et la reconstitution des excédents pour 1,3 MMDH.

6- EXCEDENTS GLOBAUX

A fin avril 2023, les excédents globaux dégagés par les budgets des collectivités territoriales ont été de 47,9 MMDH. Ils comprennent les excédents des années antérieures et celui de l'année 2023 (1,6 MMDH).

Ces excédents sont destinés à couvrir les dépenses programmées et engagées ou programmées, au titre des années antérieures et non payées ainsi que les dépenses engagées en 2023 et non payées. Le reliquat constitue de la trésorerie disponible destinée au paiement des dépenses exigibles (salaires, eau et électricité, loyers, intérêts de la dette, gestion déléguée, ...).

Les communes interviennent pour 54,3% des excédents globaux des collectivités territoriales.

Répartition des excédents globaux à fin avril 2023

